

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 22 JANVIER 2018

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le lundi 22 janvier 2018

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Éric ALGRAIN
M. Dante BASSINO
M. Paul BEAUSSILLON
M. Stéphane BRIBARD
Mme Alexandra CORDEBARD
Mme Hélène DUVERLY
Mme Élise FAJGELES
Mme Sybille FASSO
M. Rémi FÉRAUD
M. Bernard GAUDILLÈRE
Mme Déborah PAWLIK
M. Sylvain RAIFAUD
M. Emmanuel RYZ
M. Laurent SCHOUTETEN
M. Paul SIMONDON
Mme Anne SOUYRIS
M. Dominique TOURTE
Mme Léa VASA

Le quorum est atteint.

Excusés :

M. Frédéric BOUSCARLE
Mme Olga TROSTIANSKY

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA 10181	3
Projet de délibération : MA 10182	3
Projet de délibération : MA 10183	3
Projet de délibération : MA 10184	3
Projet de délibération : 2018 DAC 195.....	4
Projet de délibération : MA 10185	5
Projet de délibération : 2018 DEVE 15.....	7
Projet de délibération : 2018 DVE 24.....	7
Projet de délibération : 2018 DPE 2.....	8
Projet de délibération : 2018 DLH 55.....	10
Projet de délibération : 2018 DFPE 3	11
Projet de délibération : 2018 DFPE 4	12
Projet de délibération : 2018 DDCT 3	13
Projet de délibération : 2018 DDCT 16	14
Projet de délibération : 2018 DLH 47.....	14
Vœux.....	15

La séance est ouverte à 18 h 45.

Mme CORDEBARD constate que le quorum est atteint et propose de commencer la séance.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA 10181

Rapporteur : Alexandra CORDEBARD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2017.

Projet de délibération : MA 10182

Rapporteur : Alexandra CORDEBARD

M. SCHOUTETEN fait remarquer qu'une partie de son propos retranscrit à la page 21 a été inversé. En réalité, il était question que les Mairies centrale et du 10^e arrondissement aient substitué l'objectif de 50% de bio par celui de 50% d'alimentation bio et durable.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du CICA du 18 décembre 2017.

Projet de délibération : MA 10183

Rapporteur : Alexandra CORDEBARD

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 avril est adopté à l'unanimité.

Objet : Élection d'un nouvel adjoint.

Projet de délibération : MA 10184

Rapporteur : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe qu'un nouvel élu, en la personne de Monsieur Emmanuel RYZ, a intégré le Conseil d'arrondissement, suite à la démission de Madame Yamina BENGUIGUI.

Simultanément, Monsieur Paul SIMONDON qui a été élu conseiller de Paris a souhaité démissionner de son mandat d'adjoint. Mme CORDEBARD a donc proposé à Monsieur Éric ALGRAIN de devenir son nouveau premier adjoint et à Monsieur Stéphane BRIBARD de devenir adjoint.

Elle rend un hommage appuyé à M. SIMONDON pour le travail accompli auprès de Monsieur Rémi FÉRAUD et celui qu'il continue avec elle, pour les années à venir, pour l'amélioration de l'espace public de l'arrondissement. Elle le félicite par ailleurs de sa désignation comme Président du Groupe Socialiste et apparenté au sein de ce Conseil.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN d'accepter d'occuper ce nouveau poste, qui l'amènera à être souvent sollicité, en plus des importantes délégations dont il a déjà la charge.

Elle se réjouit d'accueillir M. BRIBARD, membre très actif de la majorité, en tant que nouvel adjoint. Cela facilitera son travail et son implication au sein du Conseil.

Elle souhaite enfin la bienvenue à Monsieur Emmanuel RYZ au sein du Conseil d'arrondissement. Elle a accepté, sur sa proposition, de lui confier une délégation intitulée « Interculturalité » dont le développement se précisera au fur et à mesure de leur discussion dans le cadre de la majorité.

Mme CORDEBARD invite les élus à procéder à l'élection de Monsieur Stéphane BRIBARD au poste d'adjoint au Maire.

Sont comptés 19 élus présents et 19 enveloppes : 17 suffrages pour Monsieur Stéphane BRIBARD, deux votes blanc et nul.

Monsieur Stéphane BRIBARD est élu adjoint à la Maire du 10^e arrondissement.

Applaudissements.

Depuis neuf ans, **M. BRIBARD** s'est engagé dans l'intérêt général du 10^e arrondissement en tant que conseiller, après une période d'action associative autour de sujets variés. Il remercie l'ensemble des personnes l'ayant élu adjoint, Mme CORDEBARD de avoir proposé cette mission qui lui poursuivre son engagement pour l'intérêt général, M. SIMONDON et M. FÉRAUD grâce à qui il a pu participer à cette aventure démocratique et au bien commun de ce territoire, petit en surface mais aux sujets très vastes qui le rendent attachant.

Applaudissements.

Objet : Locaux du 4 rue Léon Schwartzberg (10^e) – Convention d'occupation avec la Fondation Institut Kurde de Paris et fixation de la redevance annuelle.

Projet de délibération : 2018 DAC 195

Rapporteur : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD précise qu'il s'agit d'approuver une convention d'occupation avec la Fondation Institut Kurde de Paris et de fixer la redevance annuelle dans des locaux situés à l'intérieur de la médiathèque Françoise Sagan.

L'Institut stockera dans ces locaux une partie de son très important fonds documentaire comprenant des ouvrages en langue kurde et des ouvrages sur leur histoire. Ceci est une bonne nouvelle car il rencontrait d'importantes difficultés dans leurs locaux actuels.

Le montant de la convention s'élève à 10.440 € annuel, légèrement en deçà de l'évaluation de France Domaine compte tenu de l'activité d'intérêt général de l'association.

Pour information, la Fondation prendra la place à l'intérieur de la médiathèque de l'association Pierre Botton, dédiée à la réinsertion des détenus, qui a cessé ses activités.

Cette délibération témoigne de nouveau des liens particuliers existant entre le 10^e arrondissement et la communauté kurde.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Création du jardin Balcon Vert (10^e) – Approbation du programme et du principe d'aménagement.

Projet de délibération : MA10185

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD explique que le Balcon Vert est un projet de jardin qui ouvrira ses portes le long de la rue d'Alsace, sur le toit d'un hôtel actuellement en construction. Cela dotera le quartier d'un nouvel

espace vert de 1.600 m². Il précise que ce projet préservera le paysage ferroviaire.

Cet espace s'inscrit dans une mandature donnant la chance d'ouvrir 6.000 m² de jardin au total, comprenant le jardin Yilmaz Güney ouvert en 2017, l'extension programmée du square Alban Satragne et des projets issus du Budget Participatif comme la création d'un jardin partagé rue Louis Blanc.

Le projet concernant le Balcon Vert est le résultat d'un travail nourri et approfondi entre les services de la Ville et les habitants du 10^e arrondissement dont certains se sont engagés activement dans les concertations. Cela a permis d'aboutir à un projet cohérent et satisfaisant.

Trois ateliers de concertation ont eu lieu depuis le mois de mai :

- 1) Le 17 mai, un atelier a permis de constater la volonté de préserver le paysage ferroviaire, de traiter des questions sur le devenir de la rue d'Alsace dont la perspective de restructuration autour des gares est importante, ainsi que les questions traitant de la sécurité et de la propreté dans le quartier ;
- 2) Le 27 juin, un atelier a eu lieu sur les usages et au cours duquel le plan du jardin a été défini. Celui-ci sera en forme d'amphithéâtre et offrira une bonne visibilité depuis la rue d'Alsace et une composition dégagée. Il a été convenu avec les participants de mettre en place un espace de jardin partageable pour prévoir une éventuelle demande émanant d'un collectif d'habitants ;
- 3) Un dernier atelier s'est tenu en juillet sur les aires de jeu pour les enfants de trois à dix ans auquel ont participé des familles qui ont retenu le thème ferroviaire.

Deux délibérations concernant ce projet sont présentées au vote à ce présent Conseil, une de la Mairie d'arrondissement, et l'autre, plus technique, relevant de la Direction des Espaces Verts.

M. RAIFAUD propose d'adopter le programme ainsi que les demandes d'autorisations et soumet l'idée d'organiser une nouvelle réunion publique vers février ou mars afin de finaliser la présentation et les ajustements sur le projet.

Mme PAWLIK rappelle que M. FÉRAUD, pour les municipales de 2008, indiquait que le projet du Balcon Vert entre les Gares du Nord et de l'Est était arrivé à maturité et que les travaux allaient bientôt commencer. Finalement, il faudra attendre dix ans pour que ce jardin apparaisse dans un quartier où le besoin de projet et de nouveau souffle se fait grandement ressentir. Elle regrette cependant qu'il n'intervienne pas dans un projet plus global d'aménagement du quartier des gares pour le tirer vers le haut et lui donner une réelle attractivité. Elle souhaiterait savoir quels autres aménagements interviendront dans le cadre de ce mandat.

Ce quartier connaît de nombreux problèmes d'insécurité, raison pour laquelle la Brigade Spécialisée de Terrain avait été mise en place. Le Balcon Vert sera édifié dans un lieu qui voit se regrouper un public plus ou moins marginalisé. Ce jardin sera un lieu de transit utilisé par les voyageurs allant d'une gare à l'autre et accueillera les habitants du quartier. Il sera nécessaire de faire cohabiter ces différents publics ainsi que d'assurer la sécurité de ses usagers et la préservation de cette espace.

À ce sujet, Mme PAWLIK remarque que la délibération ne mentionne que la fermeture du jardin à la tombée de la nuit afin de préserver la sécurité des usagers au regard des voies SNCF situées en contrebas. Cependant, s'il est nécessaire de préserver la sécurité des usagers vis-à-vis des voies la nuit, il sera également important de la préserver le jour. Elle souhaite savoir quelles mesures spécifiques seront donc prises en matière de sécurité afin que ce jardin soit synonyme de quiétude.

Au cours de la concertation engagée le 17 mai, des riverains faisaient part de leur inquiétude au sujet de cette problématique, notamment au regard des difficultés liées aux nuisances existant déjà dans la rue d'Alsace. Si des solutions ne sont pas trouvées, ce projet ne servira à rien. Les voyageurs et les habitants n'emprunteront pas cette rue et n'utiliseront pas le Balcon Vert. Il semble urgent d'organiser une réunion avec l'ensemble des autorités pour présenter des mesures concrètes assurant la sécurité de ce jardin.

Enfin, Mme PAWLIK précise n'avoir vu aucune information sur le financement du Balcon Vert. Cet élément a été soulevé au cours de la réunion de concertation évoquée précédemment puisque les habitants étaient étonnés de ne voir aucune présentation d'éléments chiffrés, alors que cela semble important eu égard à l'ampleur du projet.

Le groupe les Républicains votera pour la délibération, car l'arrivée d'un nouvel espace vert dans l'arrondissement et plus précisément dans le quartier des Gares ne peut être que salué, mais il restera vigilant sur la sécurisation de cet espace préservant la tranquillité des riverains.

Pour **M. SIMONDON**, l'essentiel est que ce jardin arrive enfin, suite à un moment de doute sur sa création. En effet, ce projet était déjà mentionné lors des Municipales de 2001 et de 2008 avec M. FÉRAUD, mais il n'avait pas été évoqué en 2014 suite à l'incertitude de pouvoir le réaliser.

Les éléments budgétaires sont déjà passés lors de précédentes délibérations sur deux inscriptions d'investissements, c'est-à-dire l'achat par la Ville du toit de l'immeuble avec une charge foncière, dont M. RAIFAUD doit connaître la somme exacte, et un budget d'aménagement du jardin d'environ 1 million d'euros.

Il existe de nombreux projets de réaménagement, de restructuration et d'amélioration du quartier des Gares. Par exemple, un projet d'amélioration porté par IDF Mobilité sur le lien entre les deux gares, avec une facilitation du passage le long des rues d'Alsace et de Dunkerque avec un escalator et un ascenseur permettant aux personnes à mobilité réduite et celles avec des bagages de passer plus aisément à cet endroit-là.

Des concertations ont déjà eu lieu sur le sujet et d'autres viendront au printemps pour réussir à mettre en cohérence les différents projets pour le quartier, comme le lien piéton avec l'amélioration du profil de la rue d'Alsace, mais aussi la restructuration du réseau de bus qui aura des conséquences importantes pour le terminal de la Gare de l'Est et entre les deux gares via le Faubourg Saint-Denis.

L'enjeu de la sécurisation a été pensé et discuté au cours de tous ces moments de concertation. Les interventions des habitants ont porté sur sa fermeture au cours de la nuit. Son isolement lié à l'espacement entre l'immeuble et la rue facilitera de ce point de vue sa gestion nocturne. En effet, le risque d'intrusion sera moins élevé que dans un jardin classique et, enfin, dans la journée, les différents agents de la Ville et de la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection assureront à chacun la tranquillité dans le jardin. M. SIMONDON assure, pour y avoir participé, que l'aménagement de l'espace vert a été pensé de manière à ne pas faciliter de coins de dissimulation ou de culs-de-sac à l'intérieur du jardin pour garder de la transparence.

M. RAIFAUD remercie M. SIMONDON pour sa réponse très complète sur les différents sujets. Il précise que le montant de l'aménagement est de 1,2 million d'euros et que celui-ci est passé sous le filtre très exigeant des services financiers de la Mairie de Paris. Cependant, il s'excuse de ne pouvoir donner le montant de la charge foncière car il n'en a plus connaissance.

Mme CORDEBARD précise que certains projets nécessitent de la pugnacité, qui doit parfois se transmettre de Maire en Maire et d'équipe en équipe.

Pour sa part, elle se réjouit que ce projet aboutisse. Les travaux commenceront en septembre 2018 pour s'achever en mai 2019. Ceci est de bon augure pour ce quartier du 10^e arrondissement qui a besoin d'attention et d'être accompagné dans sa transformation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Création du jardin Balcon Vert (10^e) – Demandes d'autorisations administratives.

Projet de délibération : 2018 DEVE 15

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières – Autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme / Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

Projet de délibération : 2018 DEVE 24

Rapporteur : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que ce sujet concerne, pour le 10^e arrondissement, l'implantation d'un rucher dans le jardin Villemin.

Suite à de nombreuses discussions avec M. RAIFAUD, il a été convenu que ce projet serait intéressant, sous réserve de quelques observations et études complémentaires. Aujourd'hui, des interrogations se posent sur la possibilité d'installer un essaim d'abeilles sauvages plutôt que domestiques pour tenir compte de l'équilibre entre ces espèces. Cela est en étude, et une décision finale sera prise au bénéfice des éclairages reçus.

M. RAIFAUD précise que d'un point de vue écologique, cela semble une bonne idée, mais il craint que ce soit une « fausse » bonne idée d'installer des ruchers avec des abeilles domestiques qui rentreront en concurrence pour les ressources alimentaires avec leurs congénères sauvages. Pour cette raison, son groupe s'abstient sur cette délibération et attend que le Conseil de Paris fasse une étude pour savoir si l'installation de ruchers domestiques ne mettra pas en péril les abeilles sauvages, véritables garantes de la biodiversité.

De plus, la délibération vise spécifiquement le jardin Villemin, et il se trouve que des ruchers y avaient été installés avant d'être déplacés à l'hôpital Saint-Louis. Aujourd'hui, l'arrondissement comprend beaucoup de ruchers pédagogiques, et de nombreuses écoles viennent observer la récolte du miel.

Le Groupe Écologiste de Paris demande qu'une étude soit faite pour voir comment accueillir, dans l'arrondissement, des abeilles sauvages, comme dans les 2^e et 12^e arrondissements où des ruchers ont été installés sans y implanter d'abeilles et pour pouvoir être garants de la biodiversité.

Mme CORDEBARD appelle à voter pour cette délibération, mais elle entend que cette discussion se poursuive jusqu'à ce que l'ensemble de ces questions soit éclairci.

La délibération est adoptée à la majorité (4 abstentions).

Objet : Modification des modalités d'organisation de travail des personnels ouvriers et techniques du service technique de la propreté de Paris travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.

Projet de délibération : 2018 DPE 2

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON précise qu'en 2017 a été validé, pour les interventions des équipes de nettoyage l'après-midi, le principe d'horaires décalés en soirée au cours de la saison estivale. Trois équipes de l'arrondissement, intervenant généralement entre 16h30 et 19h, se sont portées volontaires pour travailler de 19h à 23h30. Les quartiers visés sont principalement le Canal Saint-Martin le week-end et le quartier de la Gare du Nord au niveau de la rue de Dunkerque et du boulevard de Denain.

Ce dispositif permet de s'adapter au rythme de la vie parisienne l'été. Le bilan 2017 a été satisfaisant sur le Canal car un nettoyage, au moment où certaines consommations sur place

avaient lieu, a permis d'en améliorer son profil. Les agents de la Direction de la Propreté et des Eaux volontaires pour être sur ces horaires décalés en soirée étaient satisfaits de ces interventions. Quant à leurs collègues du lendemain matin, ils ont trouvé des rues plus simples à nettoyer et dont l'effet de propreté s'est prolongé tout au long de la journée.

Cette délibération renouvelle cette adaptation pour l'été 2018 et l'étendra d'un mois supplémentaire, du 1^{er} juin au 1^{er} octobre.

M. SCHOUTETEN revient sur le bilan positif dressé suite à l'expérimentation. Les éléments énumérés ne sont pas contestés, bien au contraire, les Républicains abondent dans le sens indiqué. Cependant, il souhaite prendre connaissance des éléments concrets qui le constituent.

Il ajoute que les Parisiens et les touristes voudront passer le temps libre offert par les nombreux ponts du mois de mai au bord du Canal tout particulièrement. Il propose d'étendre le pilote dans le temps et l'espace et demande comment cela pourrait être envisagé.

M. LE RESTE précise que la question de la propreté revêt une acuité particulière avec la prolifération des rats dans l'espace public. Des responsabilités diverses et variées peuvent être visées dans ce phénomène, mais l'opinion publique a du mal à comprendre qu'en 2018, il soit si difficile de régler ce point.

La propreté de l'espace public peut être une notion subjective. Il y a, comme pour la météo, la réalité et le ressenti, et celui-ci dépasse la seule question des ordures ménagères. C'est à partir de ce constat de subjectivité qu'a été proposé, à l'été 2017, un nouveau cycle de travail pour les balayeurs et éboueurs, ayant pour principale ambition de faire mieux percevoir aux Parisiennes et Parisiens le travail des agents de la propreté sur le nettoyage de l'espace public.

La délibération fait état d'un bilan positif sur la mise en œuvre de ce nouveau rythme de travail, mais M. LE RESTE précise qu'il aurait été judicieux d'avoir des éléments en amont de ce débat pour apprécier la positivité ou négativité de ce bilan.

Cette délibération semble même prématurée, dans la mesure où il convient que les élus de Paris débattent des conclusions, puis des préconisations de la mission d'information et d'évaluation propreté qui vient de se terminer et dont quarante-cinq propositions ont été adoptées à l'unanimité. C'est en tenant compte de ce travail qu'il est nécessaire de réfléchir et décider des actions à mener pour améliorer concrètement la propreté à Paris. À partir de cette considération, et en cohérence avec le vote émis sur le même sujet en 2017, le groupe Communiste vote contre cette délibération.

Mme CORDEBARD précise que tout le monde a et partage la conscience qu'il reste quelques marches à monter dans le domaine de la propreté. Subjectif ou objectif, le constat de beaucoup de concitoyens est que ce qui relève de la responsabilité propre au Conseil doit être traité en tenant compte de l'ensemble du contexte d'un arrondissement très sali par son importante fréquentation et par un certain nombre de comportements incivils dans l'espace public, qu'il s'agisse de simples particuliers, de commerces ou d'entreprises qui viennent déposer leurs gravats sur les trottoirs.

Sur l'ensemble de ces questions de mal propreté, il est essentiel d'être mobilisé sur tous les fronts pour :

- Veiller à ce que les agents en charge de la propreté, très présents et professionnellement engagés, soient soutenus, car leur travail est difficile ;
- Que les modifications d'horaires proposées soient, le plus possible, concertées, pour qu'ils y trouvent leur compte.

Il a été constaté avec M. SIMONDON, en visitant les ateliers où les modifications d'horaires avaient été mises en place, que les équipes qui participent sont volontaires et n'ont pas de difficultés professionnelles supplémentaires.

Mme CORDEBARD souhaite qu'un certain nombre d'éléments sur ce sujet, notamment matériels, se concrétisent. Il est attendu de nouveaux équipements et outils pour ces agents qui contribueront à améliorer leurs conditions de travail et les résultats sur la propreté dans l'arrondissement.

De plus, la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités s'est enfin installée dans l'arrondissement et ses interventions se multiplient dans des proportions très importantes. Il faudra donc espérer que les contrevenants prendront de meilleurs réflexes et que les salisseurs reculeront dans leurs incivilités quotidiennes faisant que la Ville n'est pas toujours aussi agréable qu'elle le devrait. Les chiffres seront publiés, consolidés par la fin de l'année et les mois à venir.

Mme CORDEBARD propose de voter pour cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité (3 votes contres).

Objet : Location des immeubles 126, quai de Jemmapes (10^e) à ELOGIE-SIEMP et 116, quai de Jemmapes (10^e) à PARIS HABITAT OPH – Avenants aux baux emphytéotiques.

Projet de délibération : 2018 DLH 55

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON précise que l'immeuble comprend :

- Une école gérée par la DASCO ;
- Un foyer logement géré premièrement par la SEMIDEP puis par ELOGIE-SIEMP ;
- Des places de parking gérées dans un premier temps par Habitation Confortable puis par Paris Habitat.

Ce partage en gestion a été prévu dans le bail à construire donné à la SEMIDEP. Le partage s'est uniquement fait en gestion, mais pas sur le plan foncier en raison de difficultés liées, en particulier, aux contraintes d'une servitude d'alignement. Cependant, celles-ci ont été levées, et ELOGIE-SIEMP propose maintenant de régulariser la situation dans son intégralité.

Il est proposé, par cette délibération, de valider un état descriptif des divisions, un partage avec le foyer logement à ELOGIE-SIEMP, les parkings à Paris Habitat, l'école à la DASCO et les

tréfonds de l'immeuble à la Ville de Paris. En plus de valider ce découpage, cette délibération prévoit des avenants aux baux respectifs d'ELOGIE-SIEMP et Paris Habitat.

Mme PAWLIK constate que la délibération présente quelques difficultés. Les affectations ont bien eu lieu, mais l'état descriptif de division en volume, établi en 2004, attend d'être régularisé depuis quatorze ans. Pourquoi la régularisation de cette affectation sur le plan foncier a-t-elle pris autant de temps ?

M. FÉRAUD précise que, dans cet immeuble complexe, avec des propriétaires et des services publics différents, il faut veiller à ce que cette régularisation s'accompagne des travaux que le centre d'action sociale s'est engagé à réaliser pour sécuriser l'entrée de la résidence appartements. Cela nécessite l'accord des autres copropriétaires, et c'est là toute la complexité comme celle rencontrée avec l'école.

M. PAWLIK souligne que cela ne répond pas à sa question.

M. SIMONDON indique à Mme PAWLIK qu'il lui fera parvenir les éléments de réponse. Sur la division des volumes, le dernier exemplaire est très récent et date de novembre 2017, mais qu'il reste des traces du travail du géomètre.

Mme CORDEBARD ajoute qu'il arrive, à l'occasion de travaux d'aménagements ou de changement d'activité, de rencontrer des contextes très imbriqués qu'il est parfois difficile de démêler. Dans ce cas, retrouver les bons attributaires et faire évoluer les choses peut prendre beaucoup de temps.

La raison pour laquelle ce sujet dure depuis quatorze ans vient de l'histoire de son occupation et de ses usages. Mme CORDEBARD témoigne, pour en avoir observé quelques-uns, que ce cas n'est pas unique. Parfois, les services doivent retrouver les archives ou éclaircir les différents chemins parcourus, et cela peut durer un certain temps.

La délibération est adoptée à la majorité (2 abstentions).

Objet : Concilier vie familiale, vie professionnelle – Subventions (169.000 €) à trois associations dont une avec un avenant à convention pour leurs actions (9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e).

Projet de délibération : 2018 DFPE 3

Rapporteur : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que la délibération propose de soutenir trois projets visant à aider les familles en accueillant les enfants après l'école autour d'activités culturelles, sportives ou de soutien scolaire entre 16h30 et 20h.

Pour le 10^e arrondissement, l'association Saint-Vincent de Paul propose un accompagnement des jeunes de 6 à 16 ans à la sortie de l'école de 16h30 à 20h, ainsi qu'un accueil pour les parents et les grands-parents.

Durant les travaux dans les locaux de l'association, les activités auront lieu hors des murs.

Mme TOURTE propose de voter une subvention globale de 169.000 €, dont 14.000 € pour l'association Saint-Vincent de Paul.

Mme CORDEBARD ajoute que cette activité est très utile aux parents du quartier, et se réjouit que cela puisse se développer de cette manière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (300.000 €) et convention avec l'association « À l'adresse du jeu » (Montreuil 93) pour l'animation de la Place de la République par des activités dédiées aux familles (3^e, 10^e, 11^e).

Projet de délibération : 2018 DFPE 4

Rapporteur : Dominique TOURTE

Mme TOURTE explique que, dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et la famille, la Ville de Paris souhaite développer des dispositifs permettant aux familles de partager des activités ludiques.

Depuis 2013, la ludothèque R' de Jeu répond à cette ambition en mettant à disposition, place de la République, de nombreux jeux gratuits et ludiques pour toutes et tous.

En 2017, R' de Jeu est restée ouverte toute l'année et quatorze mille cinq cents personnes sont venues y jouer. En complément de son activité, des animations continueront d'être réalisées avec des partenaires associatifs tels que l'UCPA, les Petits Débrouillard autour d'activités scientifiques, le collectif Random Bazar qui propose des jeux vidéo alternatifs, et avec l'artiste plasticien Éric BROSSIER. Ces animations spécifiques débiteront le 7 avril et auront lieu durant les vacances scolaires ainsi que le dimanche, selon un calendrier déjà établi.

En 2018, outre ses activités connues, R' de jeu développera un temps dédié aux adolescents en soirée entre 19h et 23h, toutes les deux semaines, de mi-juin à mi-septembre. La ludothèque restera ouverte durant les vacances d'hiver.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 300.000 € à R' de Jeu pour lui permettre de mettre en place ces diverses manifestations gratuites et animations permettant aux familles et aux différentes générations de se rencontrer.

Mme CORDEBARD ajoute que les familles souhaitent voir leurs enfants sortir durant les vacances, et ces propositions sont très positives.

Mme PAWLIK confirme que la présence d'activités dédiées aux familles doit perdurer pour amener de la vie sur cette place qui reste encore très minérale.

Cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises en Conseil d'arrondissement mais, dans son ensemble, la place de la République présente encore aujourd'hui de réelles problématiques quant à l'utilisation de son espace dont le partage demeure insatisfaisant. Les utilisateurs de skateboards continuent de l'utiliser de manière importante et anarchique, sans se soucier des

autres usagers pouvant la traverser ou y circuler. Est-ce que d'autres aménagements seront envisagés pour la moduler davantage et permettre à chacun de l'occuper sereinement et dans le respect de tous ?

Mme TOURTE précise que l'association R' de Jeu travaille déjà sur cette question avec les jeunes utilisateurs de skateboards, mais elle ne peut rien dire sur les aménagements qui, pour le moment, ne sont pas prévus.

Mme CORDEBARD ajoute ne pas savoir non plus si de nouveaux aménagements seront envisagés. Cependant, il est souhaité que la place de la République soit un lieu où les familles puissent continuer à trouver l'ensemble de leur place et, à l'exception des périodes où elle était occupée par des manifestations, c'est déjà le cas depuis qu'elle a été rénovée. Des gens s'y rencontrent, boivent un verre, des jeunes s'y retrouvent pour faire du skate ou être ensemble, des familles vont à la ludothèque. Sa configuration poly-usage est réelle et, la plupart du temps, elle garde ce caractère particulier. Elle peut aussi être un rendez-vous autour des musiques amplifiées, et les Maires d'arrondissement veillent à ce que cela reste occasionnel afin que la place puisse être partagée dans de bonnes conditions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (666.915 €), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires.

Projet de délibération : 2017 DDCT 3

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que, depuis le début du mandat, une démarche de simplification et de regroupement du vote des subventions a été engagée suite à une demande générale des élus. En ce sens, des conventions pluriannuelles d'objectifs sont proposées à des associations qui reçoivent des financements de manière récurrente de la part de plusieurs directions de la Ville de Paris. L'intérêt de cette procédure de conventionnement est double :

- Rendre plus lisibles pour les élus les subventions aux associations ;
- Sécuriser les financements pour les associations en prenant un engagement sur trois ans et en réalisant les versements en début d'année.

Les premières conventions pluriannuelles ont été réalisées en 2015 et arrivent donc à échéance. Il convient de signer à nouveau des CPO pour la période 2018/2020.

Pour le 10^e arrondissement, une association est concernée. Il s'agit de l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (l'ACORT), qui disposera d'une convention pour la réalisation de quatre activités en matière de parentalité, de jeunesse, de vie associative et d'affaires culturelles.

Afin de permettre à la Ville de signer cette convention et les trente autres visées par ce projet, il est demandé d'adopter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (127.000 €) à 9 associations – conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Projet de délibération : DDCT 16

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que cette délibération sert à soutenir un projet engagé par neuf associations en matière de logement, d'emploi, de santé et de culture. Il s'agit de soutenir la réalisation de permanences et accompagnements juridiques et administratifs. Les associations mentionnées ont en majorité un rayonnement et un champ d'action parisien.

Concernant le 10^e arrondissement, l'association ARDHIS tient une permanence d'accueil à la Mairie qui ne désemplit pas et répond donc à un réel besoin.

Afin de soutenir les actions mentionnées, il est proposé d'adopter cette délibération.

M. BRIBARD ajoute que cette subvention de 3.000 € aidera l'ARDHIS dans son travail sur les couples binationaux et l'accompagnement souvent nécessaire pour permettre aux personnes d'avancer dans leurs procédures. Cette association s'est créée dans les années 1990 autour de la problématique des couples venant de pays différents. Dans le cadre du PACS et du mariage pour tous, le sujet de la bi nationalité est important.

M. BRIBARD souligne également, dans cette délibération, l'importance du projet Bollywood porté par l'association Charonne, financé à hauteur de 10.000 €. Cette association intervient depuis presque neuf ans au centre de la rue Beaurepaire auprès des personnes originaires du Nord-Est du sous-continent indien sur les problèmes particuliers d'addictions liées à l'alcool et aux médicaments.

M. BRIBARD se félicite que cette action porte ses fruits sur ce public, et signale que c'est en prenant en compte les particularités de ces personnes dans l'espace public, comme par exemple avec les Indiens ou les Européens de l'Est, pour lesquels il existe aussi des actions permettant un travail de terrain sur leurs addictions, leur réinsertion et leur hébergement.

Le soutien continu de la Ville de Paris pour ce type d'action est nécessaire dans les différents quartiers, particulièrement dans le 10^e riche de sa diversité culturelle et des problématiques posées par les addictions des différentes communautés étrangères.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Objet : Composition de la conférence du logement.

Projet de délibération : 2018 DLH 47

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO indique que cette délibération passe dans l'ensemble des Conseils d'arrondissement. La conférence du logement prévue par la Loi Égalité Citoyenneté doit être installée et sa composition approuvée. Cette composition aura quelques attributions sur la répartition des logements sociaux, des typologies et surtout du public qui y aura accès.

Il est proposé que cette conférence soit composée, pour le collège de la collectivité territoriale, de chaque Maire d'arrondissement, de la Maire de Paris et du représentant du Grand Paris. Vingt-deux représentants des réservataires composés de l'État, l'ensemble des bailleurs sociaux ainsi que divers intervenants sur le logement social comme le Conseil régional ou l'APHP, seront présents. Le dernier collège sera composé de représentants et d'usagers, vingt-deux membres de différentes associations qui interviendront sur le champ du logement social comme la DRIHL présente dans la commission d'attribution des logements du 10^e arrondissement, la Confédération Nationale du Logement, ainsi que beaucoup d'autres associations souvent consultées.

Mme CORDEBARD ajoute que cette conférence apporte un outil nouveau de transparence dans la politique parisienne du logement et s'inscrit dans la foulée des dispositifs mis en place depuis 2014.

M. SCHOUTETEN indique que la rédaction de la résolution fait plus qu'évoquer la répartition de cette conférence. Selon l'exposé de cette délibération, Paris attribue plus de 23 % de son contingent conventionné à des ménages DALO par le système de cotation ou via l'accord collectif départemental. La Ville remplit donc presque l'objectif des 25 %.

En réalité, en regardant mieux, la Ville n'est attributaire que d'un tiers des logements, dont une partie en dehors des systèmes de cotation. Cela veut dire que le premier quartile ne représente que 7,7 %. Paris est donc loin des 25 %. Est-ce que cela voudrait dire que tous les Parisiens n'étant pas DALO n'ont aucune chance de rentrer en logement social sur le quota de la Ville ?

M. SCHOUTETEN n'a pas d'objection sur le principe de la conférence, et les Républicains travailleront et soumettront un amendement au prochain Conseil de Paris, mais d'ici là, ils s'abstiendront.

Le logement social pouvant être complexe, **M. BASSINO** pense qu'une confusion est faite. Il précise que les ménages DALO ne sont pas nécessairement dans le premier quartile des revenus, car la reconnaissance du DALO prend également en compte les questions de difficulté et surtout le risque d'expulsion. Ces deux ensembles ne se recoupent pas nécessairement, loin s'en faut.

Les personnes relevant de catégories PLS attendent généralement moins longtemps que celles relevant des catégories PLAI et PLUS pour obtenir un logement. Les personnes les plus en difficulté sont celles qui attendent depuis longtemps, et un effort supplémentaire est donc fait en commission d'attribution, en direction de chacune de ces catégories.

La délibération est adoptée à la majorité (2 abstentions).

POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LE 10^e ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)

2018 DASCO 1-G Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (205.471 €), subventions (12.666 €) et subventions pour travaux (155.862 €).

VŒUX

Vœu relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service Présenté par Déborah PAWLIK et les élu-e-s du groupe les Républicains et indépendants

« Considérant que Vélib' comptait, avant la transition entre les deux générations de service de vélos en libre-service, 300.000 abonnés ;

Considérant que depuis octobre 2017, les anciennes stations ont été progressivement désactivées, réduisant ainsi jusqu'à 50 % le nombre de vélos et de points d'attache disponibles ;

Considérant que la délibération 2017 DVD 102 organisant la transition entre les deux prestataires prévoyait une mise en service de 505 stations au 1^{er} janvier 2018, puis de 505 autres stations d'ici avril 2018 ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2018, 64 stations étaient réellement disponibles au terme de 3 mois de travaux, dont une partie ne disposait d'aucun vélo ;

Considérant que le nouveau prestataire s'est alors engagé à mettre en service 80 stations par semaine, soit plus de 300 d'ici fin janvier ;

Considérant qu'au 12 janvier 2018, seules 80 stations étaient activées avec 678 vélos disponibles, le rythme de 80 nouvelles stations supplémentaires par semaine n'est donc pas tenu ;

Considérant que Smoovengo s'est engagé à livrer 200 stations fin janvier, ce qui reporte l'achèvement du déploiement au début de l'été ;

Considérant que le déploiement des stations se fait sans prioriser les gares parisiennes, les grandes places, les principales stations de métro ou les sites les plus fréquentés ;

Considérant qu'à cette pénurie de stations s'ajoutent des erreurs de facturation ou de caution auprès des rares clients ayant pu utiliser ce système de vélos libre-service ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier, les tarifs ont été fortement revus à la hausse, +194 % pour le ticket journée, +88 % pour le ticket semaine et +28 % pour l'abonnement annuel alors que plus de 90 % des stations sont désactivées ;

Considérant que le syndicat mixte a voté le 9 janvier des mesures de compensation largement inadaptées : 3h de crédits de location alors que trop peu de vélos sont disponibles et une réduction de 50 % sur les abonnements mensuels pour les nouveaux abonnés et ceux dont l'abonnement arrive à expiration au 1^{er} trimestre 2018 ;

Considérant que face à cette rupture dans la continuité de Vélib', il est indécent d'exiger des abonnés le paiement d'un service défaillant ;

Considérant que les statuts du syndicat mixte Autolib' Vélib' métropole précisent que la Ville de Paris dispose de 50 % des droits de vote sur la compétence Vélib'.

Considérant que le syndicat mixte pourra activer les clauses de pénalité pour défaillance dans le déploiement des stations ;

Considérant que l'information sur le calendrier d'ouverture des stations est également défaillante, les dates de remise en service sur les chantiers n'étant pas respectées ;

Déborah PAWLIK et les élus du groupe les Républicains et indépendants émettent le vœu :

- *Que la Maire de Paris, via ses représentants au syndicat Mixte Autolib' Vélib', mette en place une compensation pour l'ensemble des abonnés Vélib', en prolongeant l'abonnement d'une durée égale à celle nécessaire au rétablissement d'au moins 50 % des stations ;*
- *Que l'information relative au calendrier de réouverture progressive des stations soit à la fois plus précise et plus rigoureuse, tant sur le site Vélib' que sur les panneaux de chantier ;*
- *Que la priorité soit donnée à la réouverture des stations situées à proximité des principaux nœuds de communication et des sites les plus fréquentés de Paris ;*
- *Qu'une commission extra-municipale des déplacements soit réunie sur ce sujet. »*

Mme PAWLIK présente le vœu.

M. SIMONDON admet que la transition est difficile. Ce passage au syndicat mixte permettra d'avoir des vélos plus résistants aux dégradations qui se déploieront dans chaque station de la ville ainsi que dans de nombreuses communes d'Ile-de-France, et d'avoir également un pourcentage important de vélos électriques.

Tous ces principes sont très importants pour le service du Vélib', mais le déploiement des stations est en retard. La Maire de Paris et la Présidente du Syndicat Mixte Autolib'/Vélib' se sont exprimées et ont annoncé le 19 janvier qu'au-delà des premières compensations de début janvier avec trois heures de gratuité, un remboursement des abonnements de ce mois-ci sera effectué suite à l'importante dégradation du service. Une pénalité d'un montant de 1 million d'euros, conforme au marché prévu, sera appliquée au prestataire, et ces questions seront révisées le mois suivant.

Une compensation à l'échelle de la dégradation du service a été prise. Pour le 10^e arrondissement, en priorisant les sites avec beaucoup de passage, six stations dont deux à la Gare du Nord sont en service et, pour les suivantes, un point sera fait avec le responsable Vélib' dans les prochains jours.

L'objectif est d'oublier cette période de transition pour réaffirmer l'attachement à Vélib', un outil de transformation des déplacements majeur et premier service mondial de vélos partagés. Les concurrents privés ayant tenté leur chance durant ce moment de faiblesse ne sont pas parvenus à atteindre leur niveau en termes de prestation.

Avec les compensations annoncées le 19 janvier, M. SIMONDON demande au groupe les Républicains de retirer son vœu.

M. LE RESTE ajoute, pour répondre à un des attendus du vœu, qu'une commission extramunicipale s'est réunie le jeudi 18 janvier.

Mme PAWLIK précise que cette réponse n'est pas satisfaisante dans sa globalité et que le vœu sera maintenu. Le problème de cette transition est visible car les solutions proposées sont « mensuelles », alors que le vœu fait une proposition claire d'un remboursement tant que la moitié des stations ne seront pas ouvertes. De plus, il est nécessaire de donner aux Parisiens une information claire et précise sur le sujet et sur le nombre de stations qui s'ouvriront chaque mois.

Selon elle, la réponse de M. SIMONDON est à l'image de la difficulté actuelle de la transition. La gestion est improvisée, la commission extramunicipale et l'augmentation de la compensation ont été décidées en urgence. Ces sujets ne doivent pas être improvisés car une rupture de confiance avec les abonnés Vélib' risque de se produire.

Mme SOUYRIS rappelle que JCDecaux n'a pas été à la hauteur et qu'il a été tout à l'honneur de la Ville de faire cette transition que beaucoup n'auraient jamais imaginée. Pour montrer que les choses seront différentes avec Smoovengo, la Mairie de Paris maintiendra les compensations et ses exigences.

Le choix a été fait de commencer l'installation des nouvelles stations sur les bordures de Paris, près du périphérique et dans les quartiers plus défavorisés rencontrant des problèmes en matière de transport, au détriment des quartiers centraux. De plus, l'application permet maintenant de trouver des vélos. Des progrès restent cependant à faire, mais l'engagement est maintenu. Le vélo électrique sera une grande avancée permettant une utilisation sur de plus longues distances en plus d'une amélioration de la circulation à Paris.

Mme CORDEBARD rappelle le contexte légal et l'importance de ce se conformer strictement au code des marchés publics. Si le prestataire n'avait pas changé la transition vers le nouveau système aurait peut-être été plus simple. Elle constate cependant que le prestataire sortant n'affiche pas une bonne volonté pour s'accorder avec le nouveau et que cela crée des difficultés non prévisibles.

Elle rappelle qu'un changement d'une telle ampleur ne peut se faire sans difficultés, d'un jour à l'autre. La Ville est donc très attentive aux conditions de ce changement, et la Mairie de Paris s'y engage avec une réunion de suivi par semaine. Quant aux Mairies d'arrondissements, elles peuvent faire pression sur Smoovengo afin que celui-ci mette les moyens pour répondre aux ambitions de la Ville avec une nouvelle prestation, enrichie en nombre de vélos et en services, ainsi qu'une adaptation en termes de compensations correspondant aux préjudices qui seront proposées aux abonnés.

Mme CORDEBARD ajoute que le free floating ayant tenté de s'installer à Paris comme dans d'autres villes n'a pas marché. La mauvaise qualité, le bas coût et le service minimum n'ont pas trouvé de clientèle, tandis que l'offre publique construite et structurée parviendra, elle, à la trouver.

Elle propose de voter contre le vœu.

Le vœu est rejeté.

**Vœu relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information (article 1.6 RLP)
déposé par les élu-e-s du Groupe écologiste du 10^e arrondissement, Sylvain
RAIFAUD, Emmanuel RYZ, Anne SOUYRIS et Léa VASA**

« Considérant l'adoption, en mars 2017, d'une délibération par le Conseil de Paris relative à la conclusion d'un marché avec JCDecaux, pour la gestion du mobilier urbain destiné à l'affichage municipal de la Ville de Paris, Mobilier Urbain d'Information (MUI). 2017 DFA 23 Signature d'une concession de services relative à l'affichage d'informations à caractère général ou local et à la conception, fabrication, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire ;

Considérant l'annulation le 18 septembre 2017 par le Conseil d'État de ce marché prévoyant une partie de panneaux avec écrans numériques, pour non-respect du règlement local (RLP) en matière de publicité numérique ;

Considérant l'adoption en novembre 2017, par le Conseil de Paris d'une délibération portant sur un contrat transitoire avec JCDecaux (entre le 17 décembre 2017 et le 13 août 2019) invoquant des raisons de « continuité du service d'information municipale » porté par les MUI, 2017 DFA 86 Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire ;

Considérant la décision du Tribunal Administratif le 5 décembre 2017 annulant la procédure de passation « en considérant qu'en l'espèce, la Ville de Paris ne pouvait déroger à ses obligations de publicité et de mise en concurrence en invoquant des motifs d'urgence, des considérations d'intérêt général ou des raisons techniques ;

Considérant le recours de la Ville auprès du Conseil d'État ;

Considérant la fin du contrat MUI au 31 décembre 2017 ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, 1630 Mobilier Urbain d'Information sont libres de toute occupation publicitaire ;

Considérant l'article P1.6 du RLP – Fin d'exploitation : L'exploitant d'un emplacement publicitaire doit remettre ce dernier dans son état initial dans un délai n'excédant pas 15 jours suivant la cessation de son droit d'exploitation. La remise en état comprend, outre l'enlèvement du dispositif, l'enlèvement des traces visibles de son existence ;

Considérant la décision, en 2015, de la municipalité de Grenoble, de renoncer à l'affichage publicitaire pour répondre aux aspirations de ses habitants et libérer l'espace public ;

Considérant l'objectif de la Mairie de Paris de planter 20.000 arbres supplémentaires entre 2014 et 2020 ; mesure qui revêt un intérêt indéniable pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens ainsi que l'attractivité de Paris ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Emmanuel RYZ, Anne SOUYRIS, et Léa VASA, élu-e-s du Groupe écologiste du 10^e arrondissement, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- *Les Mobiliers Urbains d'Information de l'arrondissement soient retirés de l'espace public dans les délais prévus par le RLP ;*
- *Qu'une étude de faisabilité soit menée pour pouvoir planter un arbre à l'emplacement de chaque panneau déposé, permettant ainsi de contribuer à l'objectif de la municipalité parisienne de planter 20.000 arbres à Paris d'ici 2020. »*

Mme VASA présente le vœu.

M. SCHOUTETEN souligne que les considérants du vœu sont, à celui de Grenoble près, factuels et qu'il n'y a rien à redire.

Si le contrat n'est pas reconduit, comment seront compensés les 30 millions d'euros qui ne rentreront plus dans les comptes de la Ville et comment sera diffusée l'information municipale ?

Si un contrat est signé, il sera proposé de démonter les mobiliers pour les remonter, impliquant alors un gaspillage d'argent.

Dans ces différents cas, la proposition n'est ni responsable ni durable, et le groupe les Républicains votera contre.

M. LE RESTE explique que les Communistes ne prendront pas part au vote car la procédure judiciaire est en cours et le jugement du Conseil d'État est attendu.

Démonter les panneaux pour les remonter ailleurs aura un coût certain. Les démonter en attendant une décision de justice peut être coûteux et dangereux. JCDecaux a des défauts comme toute entreprise, mais le récent épisode de Vélib' confié à Smoovengo n'a pas fait démonstration de sa pleine efficacité.

M. SIMONDON fait le même constat que M. LE RESTE sans en tirer les mêmes conclusions. Après l'annulation du premier contrat, la transition de service provisoire a été suspendue en attente du jugement en appel du Conseil d'État.

Si la suspension est annulée, une concession de service transitoire avec de la publicité et des informations municipale ainsi qu'avec une rentrée d'argent pour la Ville seront faites. Si la suspension est confirmée, dans ce cadre, une dépose du mobilier sera effectuée avec un calendrier cohérent.

M. SIMONDON ignore si des arbres pourront être mis à la place. Des recherches sont toujours en cours pour trouver des lieux où en planter. La principale contrainte est que les réseaux sont situés aux endroits mêmes où sont installés les mobiliers, ce qui empêche les plantations. Ces emplacements seront tout de même étudiés.

Le vœu est rejeté.

Vœu relatif à la mise en œuvre du projet « la Grange aux Belles s'anime »
Présenté par les élu-e-s communistes - Front de Gauche, Didier LE RESTE,
Dominique TOURTE et Dante BASSINO

« Considérant qu'en février 2016, plusieurs acteurs associatifs du quartier de la Grange aux Belles se sont regroupés pour proposer un projet de réaménagement du quartier prévoyant des installations de mobiliers urbains afin de limiter la circulation automobile, permettre un embellissement de la zone et favoriser l'implication des habitants dans leur propre quartier pour permettre une réappropriation positive de l'espace public ;

Considérant qu'au mois de septembre 2016, ce projet a été lauréat du vote des habitants du 10^e au budget participatif et qu'une somme de 120.000 € a été fléchée ;

Considérant que la Direction de la Voierie et des Déplacements de la Ville de Paris a été désignée pilote pour ce projet ;

Considérant que courant 2017, un travail important a été mené avec les pompiers et le commissariat pour avancer sur le projet ;

Considérant que la Direction de la Voierie est particulièrement impactée par le budget participatif qui a suscité un intérêt important des Parisiennes et des Parisiens en matière de projets sur l'espace public, avec plus de 50 projets votés en 2015, plus de 60 en 2016 et plus de 70 en 2017 concernant la voierie ;

Considérant que suite à la nouvelle organisation des sections territoriales, le nombre d'agents en poste à la STV dans le 10^e arrondissement ne semble pas permettre, à ce jour, de faire avancer le projet ;

Considérant que du 8 janvier au 4 février 2018, la Ville de Paris appelle les Parisiennes et les Parisiens à déposer de nouveaux projets pour le budget participatif ;

Considérant que la mise en œuvre dans les délais raisonnables des projets votés au budget participatif est indispensable pour garantir la crédibilité et la légitimité de cet outil de participation citoyenne proposé aux Parisiennes et aux Parisiens ;

Considérant que le quartier de la Grange aux Belles, s'il est depuis 2014 classé par l'État en quartier de veille active, et non plus en quartier prioritaire de la politique de la Ville, demeure un quartier sensible nécessitant toute l'attention des différents signataires du contrat de ville et en premier lieu de la Ville de Paris par une mobilisation et une vigilance particulière de l'ensemble de ses services ;

Pour ces motifs, sur proposition de Didier LE RESTE, Dominique TOURTE et Dante BASSINO, élu-e-s Communistes – Front de Gauche, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- *Le projet « la Grange aux Belles s'anime » soit réalisé courant 2018 ;*
- *La Direction de la Voirie et des Déplacements soit dotée des moyens humains suffisants pour permettre la réalisation des projets votés au budget participatif et attendus par les Parisiennes et les Parisiens. »*

M. LE RESTE présente le vœu.

M. RAIFAUD remercie les élus communistes pour ce vœu qui rappelle l'enjeu important de la majorité de faire en sorte que les projets votés au budget participatif soient réalisés dans un délai raisonnable dès leur adoption.

Cette situation est complexe vis-à-vis de la Direction de la Voirie et des Déplacements qui est impactée par l'ensemble des projets, et des moyens supplémentaires pour les débloquer ont été récemment demandés.

Cependant, faire un point précis sur ce dossier ne paraît pas effectif pour la majorité, d'autant que M. LE RESTE a rappelé les différentes étapes de discussion avec les porteurs du projet et quelques associations dans le quartier.

Depuis que le projet a été adopté, aucune réunion publique n'a été organisée à ce sujet. Le CQ se réunissant le 14 février, il serait judicieux de présenter son état d'avancement et de profiter du délai imposé par la situation sur la voirie pour avoir une vraie discussion avec l'ensemble des habitants du quartier, chose souhaitée par de nombreux acteurs n'ayant pas été associés jusque-là aux étapes de concertation déjà menées.

Mme PAWLIK souligne que ce vœu reprend quelques problématiques déjà mentionnées au sein du Conseil d'arrondissement. L'installation de mobilier urbain pourra régler certains problèmes liés à la circulation et en limiter les nuisances.

Elle est surprise par les difficultés que rencontre la mise en œuvre de ce projet ainsi que par la lenteur à laquelle un certain nombre d'autres, votés au budget participatif, voient le jour dans l'arrondissement. Les informations sont souvent minimales et, pour cette raison, il a été demandé à M. RAIFAUD un bilan annuel de la mise en œuvre des différents projets.

Soit la Ville de Paris est capable de les mettre en œuvre dans un délai raisonnable, soit elle ne peut pas, et, dans ce cas, elle doit en tirer des conséquences, car il n'est pas possible de continuer durant des années à faire voter aux Parisiens des projets qui ne verront jamais le jour. Cela pose un problème, d'autant que Mme HIDALGO ne se prive pas de communiquer autour du budget participatif.

Ce projet en lui-même est important, tout comme les autres, construits puis votés par les Parisiens, et ne doit pas rester en attente, surtout quand un travail local important a été engagé. Pour ces raisons, le groupe les Républicains votera pour ce vœu.

M. SIMONDON indique que ce vœu parle d'un projet précis et plus généralement de difficultés liées au budget participatif et au service de la DVD. Le projet de « la Grange aux Belles s'anime » a été élaboré et discuté avec de nombreux acteurs du quartier, mais doit encore faire l'objet de présentations et de concertations avec les habitants. Il porte en lui une

amélioration de l'espace public à cet endroit, avec une animation régulée et une tentative d'empêchement physique d'allers-retours intempestifs de scooters par des aménagements aux entrées.

Concernant la DVD, M. SIMONDON demande que soit précisée la difficulté en termes de moyens et rend également hommage aux agents de la STV en poste qui travaillent sans relâche pour permettre la réalisation des travaux prévus, comme ceux de la Place Jan Karski, l'élargissement des trottoirs des rues de la Grange aux Belles et de la rue d'Enghien, puis, en dehors du budget participatif, les travaux sur le carrefour des rues Dieu et Beaurepaire.

Le budget participatif a montré un très grand intérêt des Parisiens pour l'aménagement de leur espace public. Pour cette raison, l'édition 2018 répartira les propositions de projets de façon à laisser plus de place aux améliorations d'équipements.

La STV ne manque pas de moyens pour travailler ces projets, mais rencontre une difficulté au niveau d'un poste de RH non pourvu. Une rencontre sera prévue avec la nouvelle directrice de la DVD pour discuter de ce sujet afin que la STV fonctionne au maximum de ses possibilités.

En termes de principe, il ne semble pas que cela relève d'un vœu codifié de cette manière. Les dialogues entre les élus de la majorité et l'administration de la Ville amènent M. SIMONDON à ne pas soutenir ce vœu.

M. LE RESTE souligne que la démarche n'est pas de mettre en accusation les personnels de la DVD sur la qualité du travail ou sur leur investissement, mais vise essentiellement les moyens humains.

M. LE RESTE ne sait actuellement quoi répondre aux porteurs de projets lorsque ceux-ci l'interpellent. Le travail fourni par ses acteurs est considérable, mais subit aujourd'hui un blocage. Cela ne pouvant continuer de cette manière, M. LE RESTE s'interroge et demande s'il doit se charger personnellement du recrutement de personnel et ajoute que ce problème se pose également sur d'autres projets.

Il est favorable à une concertation faite de discussions et d'échanges priorisant en premier lieu les porteurs du projet.

M. LE RESTE conclut en rappelant que lorsque l'ensemble des éléments nécessaires seront réunis, une nouvelle concertation sera ouverte avec les habitants concernés. C'est en travaillant en cohérence et de manière rationnelle que les projets avanceront.

Mme CORDEBARD confirme que la STV connaît des difficultés pour recruter, mais qu'une discussion s'est engagée avec la directrice et le cabinet de la Maire pour résoudre ce problème. Les élus qui pilotent l'administration sont donc responsables de ses performances et contreperformances.

Son constat est le même concernant l'urgence de passer de la préparation à la réalisation de ce projet. Les objectifs sont clairs et définis, mais les aménagements précis ne sont pas encore aboutis et certains doivent encore être précisés dans leur contenu. Plusieurs étapes doivent encore être menées avec les services. De nouveaux interlocuteurs sont nécessaires,

mais ce n'est pas par l'intermédiaire d'un vœu qu'ils seront obtenus. Pour cela, la majorité s'abstiendra sur ce vœu.

Le vœu est adopté.

Vœu déposé par les élu-e-s de la majorité relatif au maintien d'un service public postal de qualité dans le 10^e arrondissement,

« Considérant la question de pré-conseil déposée par les représentants de la CGT auprès du Conseil d'arrondissement du 10^e le 30 mai 2016 ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement du 10^e le 19 octobre 2016 ;

Considérant qu'à l'horizon 2020, le Groupe La Poste envisage, au niveau national, de ne conserver que 2800 bureaux de poste, les activités des bureaux fermés étant transférées dans les relais poste chez des commerçants ;

Considérant que dans la capitale, La Poste a fermé 36 bureaux en 3 ans ;

Considérant que la multiplication des fermetures de bureaux s'accompagne de réduction des horaires d'ouverture, de la diminution du nombre d'agents et du transfert des activités postales dans des commerces avec la création de relais postes dans des Franprix, Carrefour City, Auchan, Intermarché, Monoprix, pressings ou bureaux de tabac ;

Considérant que l'accueil au sein d'une structure privée d'une mission de service public ne permet pas de répondre de la même façon aux besoins des usagers et crée une grande confusion entre services publics et activités commerciales ;

Considérant que ces dernières années, le 10^e a payé un lourd tribut au dépeçage du service public postal. Le résultat en est la dégradation du service rendu aux usagers, caractérisé par des fils d'attente toujours plus longues ;

Considérant que dans le 10^e arrondissement, après la fermeture du bureau de poste de la Gare du Nord et de la boutique située dans la Gare de l'Est, la Poste a annoncé la fermeture du bureau de Paris République, rue René Boulanger. Celui-ci doit sa survie actuelle aux travaux en cours dans les locaux qui abritent le bureau de Paris Canal Saint Martin ;

Considérant que suite à des réductions d'horaires d'ouverture de Paris Gare de l'Est le matin, le bureau de poste est désormais fermé tous les matins et n'est plus ouvert que de 13h à 19h du lundi au vendredi ;

Pour ces motifs, sur proposition des élu-e-s de la majorité, le Conseil d'arrondissement du 10^e :

- Interpelle la Direction Territoriale de la Poste pour lui demander l'arrêt des fermetures de bureaux et le développement du service public postal afin de répondre aux besoins des habitants du 10^e ;*
- Réaffirme son opposition à l'installation des relais poste dans les superettes et les supermarchés. »*

Mme TOURTE présente le vœu.

Mme PAWLIK rappelle qu'un service postal de qualité est nécessaire à Paris et dans l'arrondissement. Les fermetures ont été nombreuses récemment, et les habitants ne sont pas suffisamment informés des changements potentiels concernant leur bureau. Un dialogue doit être maintenu pour que les mesures prévues par le groupe se fassent en concertation avec les élus locaux.

Mme PAWLIK précise que le second aspect du vœu amène des interrogations. Son groupe n'est pas opposé à l'installation de relais dans les commerces de proximité dès lors qu'ils ne se substituent pas au service postal. Cela doit rester un service complémentaire rendu aux Parisiens pour la réception et l'envoi de colis car la Poste ne pourra jamais avoir des horaires adaptés à tous les habitants. Eu égard au second aspect du vœu, le groupe les Républicains s'abstiendra.

Mme CORDEBARD réaffirme l'attachement de la majorité au service public postal et souligne qu'il est important de défendre le bureau de Poste et la proximité.

Le vœu est adopté à la majorité (2 abstentions).

Vœu relatif au réaménagement de la rue du Faubourg Saint-Martin
Présenté par les élu-e-s du Groupe écologiste du 10^e arrondissement, Sylvain
RAIFAUD, Emmanuel RYZ, Anne SOUYRIS et Léa VASA

« Considérant la politique menée par la majorité pour réduire la place de la voiture au profit des circulations douces à Paris ;

Considéransts les objectifs affichés par la Ville de Paris dans le Plan Climat ;

Considérant que le projet adopté au Budget Participatif 2015 intitulé « Pour que revive le Faubourg Saint-Martin » est le projet local qui a recueilli le plus de voix à Paris ;

Considérant le vœu présenté par Rémi FÉRAUD et adopté par le Conseil de Paris de juillet 2016 qui demandait que de nouvelles solutions techniques puissent être proposées pour permettre la réalisation d'une zone limitée à 30 km/h rue du Faubourg Saint-Martin, impliquant ainsi a création d'une voie cyclable à double sens ;

Considérant le passage en zone 30 de l'ensemble du quartier excepté la rue du Faubourg Saint-Martin ;

Considérant le travail mené à cet effet par la Section Territoriale de Voierie ;

Considérant le plébiscite des habitants pour la solution proposée par la Section Territoriale de Voierie lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 23 février 2017 à la Mairie du 10^e ;

Considérant le soutien du Maire et des élu-e-s du 10^e à cette solution ;

Considérant la mobilisation d'acteurs locaux tels que les Portes du 10^e et l'association des commerçants de la rue du Faubourg Saint-Martin en faveur de cette solution ;

Considérant le surcoût évalué à 280.000 € par rapport au projet initial dont le montant s'élevait à 500.000 € ;

Considérant l'impact potentiel sur la circulation du quartier ;

Considérant que pour la rue du Faubourg Saint-Martin, la fréquence du nombre des véhicules passerait de 1.000 voitures par heure à 100 voitures par heure ;

Considérant qu'à circulation constante, cela pourrait avoir une incidence, entre-autre sur le Boulevard de Magenta et le quai de Valmy ;

Considérant l'ancienneté du projet et le long travail de concertation dont le projet à fait objet ;

Sur proposition des élu-e-s écologistes, Anne SOUYRIS, Sylvain RAIFAUD, Emmanuel RYZ et Léa VASA, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- *Qu'une votation citoyenne soit organisée avant le mois de mars 2018 sur le modèle de celle mise en place dans le 19^e à propos du réaménagement de l'Avenue de Flandres, afin de prendre une décision d'aménagement conforme aux souhaits des habitants. »*

M. RAIFAUD présente le vœu.

M. SIMONDON confirme que le réaménagement du Faubourg Saint-Martin est un des premiers projets issus du budget participatif et était arrivé premier au nombre de voix.

Il a donné lieu à une concertation longue et précise à partir du projet initial présenté au vote et, à la troisième réunion publique, a été présentée une option plus radicale prévoyant une inversion du sens de la circulation. Elle avait été présentée par Madame Anne HIDALGO et Monsieur Christophe NAJDOVSKI.

Cette nouvelle option pose deux problèmes. D'une part, un surcoût de 50 % par rapport à l'enveloppe du budget participatif, et, d'autre part, une opportunité de report de circulation à une échelle plus large, allant au-delà du 10^e arrondissement. Sur ces deux questions, après une discussion approfondie avec l'Hôtel de Ville, le feu vert n'a pas été obtenu.

Il est toujours possible de continuer de travailler cette option plus radicale, mais si elle aboutit, aucuns travaux ne seront réalisés avant 2020 puisqu'il faudra tout revoir, et l'Hôtel de Ville n'a toujours pas pris de décision.

Quand il a repris la délégation de l'Urbanisme, de l'Espace public, du Déplacement et de la propreté en octobre 2017, M. SIMONDON a demandé à la Section Territoriale de Voirie de travailler sur un plan correspondant exactement à celui proposé par les habitants qui a remporté le suffrage du budget participatif. Ce projet peut être amélioré par de nombreux éléments issus de la concertation des trois réunions ainsi que de la marche exploratoire, et peut être réalisé au cours de la mandature. Il lui semble préférable d'aller vers ce projet plutôt

que d'attendre de nombreuses années un projet séduisant mais n'ayant aucun moyen d'être réalisé.

L'idée de faire trancher par une votation les deux options faisables, une financée et l'autre non, ne semble pas, selon lui, le meilleur service à rendre à la démocratie participative.

Mme FAJGELES connaît ce projet pour avoir mené la concertation au moment du vote. Elle précise que la concertation du projet tel que voté lors du budget participatif était finie puis a été de nouveau ouverte car M. NAJDOVSKI commençait à mettre en place son plan « Zone 30 » dans Paris et que, pour pouvoir réaliser à la fois un double sens cyclable et un élargissement de trottoir, voulu par les habitants, la solution technique proposée était l'inversement de la circulation.

Mme FAJGELES s'est entretenue avec les habitants et, encore aujourd'hui, comprend leur désarroi, car ce projet aboutissait avec une solution semblant plus agréable pour les résidents et les commerçants du bas de la rue du Faubourg Saint-Martin.

Si cette votation devait amener un choix pour l'inversion du sens, elle se doute que les travaux ne débuteraient pas avant 2020 et, en connaissant les impacts, n'y est pas forcément favorable. En effet, les trottoirs seraient certes élargis, mais la circulation ne s'en réduirait pas pour autant.

Elle se souvient avoir mené avec M. FÉRAUD, en début de mandature, une consultation citoyenne sur l'inversement du sens de circulation de la rue René Boulanger, et cela avait abouti sur un moment de démocratie intéressant, présentant tous les avantages et les inconvénients aux habitants qui, dans le même temps, donnaient leur avis et, au final, tout le monde a été favorable à cette inversion de sens.

Informar les habitants au maximum, sur le fait qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire et des impacts dans les deux solutions proposées, est important avant de leur soumettre une votation. Mme FAJGELES votera pour la votation citoyenne.

M. SCHOUTETEN souligne que l'intention du projet tel qu'envisagé n'est pas bonne et n'est pas celle adoptée par le budget participatif. En pratique, les alternatives présentées flattent les riverains du Faubourg Saint-Martin en leur exposant divers scénarios offrant moins de nuisances. Le problème est que personne ne dira aux riverains du boulevard Magenta, du quai de Valmy et au-delà même du quartier que la saturation de la circulation augmentera.

Il n'a pas de réticence sur le principe d'une telle votation, mais les modalités ne sont pas précisées et, pour cette raison, le groupe les Républicains s'abstiendra.

Pour répondre à la question sur les modalités, **M. RAIFAUD** explique que le modèle est calqué sur celui adopté pour l'avenue de Flandres. Le vote a été clos à la fin de la semaine précédente, et les habitants ont choisi le projet le plus ambitieux parmi les trois proposés.

Les habitants de la rue du Faubourg Saint-Martin approuveront forcément une réduction de la circulation et, pour cette raison, la majorité propose d'engager une large discussion pour que chacun soit concerné par la réalisation du projet et puisse donner son avis. La maturité, les

outils numériques et les outils de concertation peuvent permettre une vraie discussion sur un sujet important pouvant changer la vie de beaucoup de personnes. Quant à l'augmentation du budget, même si celle-ci est de 50 % supérieure à celle du projet initial, elle ne représente que 280.000 € à l'échelle du budget de la voirie de Paris, ce qui laisse une certaine marge.

Mme CORDEBARD a échangé avec M. NAJDOVSKI sur les possibilités d'obtenir un arbitrage positif pour la version plus radicale de ce dossier et, entendant sa réponse, pour des questions financières, elle estime qu'il ne serait pas honnête de faire durer l'illusion de pouvoir de mettre en œuvre cette inversion de circulation.

À l'instar d'autres, elle comprend la frustration tout à fait compréhensible des riverains qui y ont travaillé, et pense, pour sa part, qu'il serait utile, avant la fin du mandat, d'améliorer le bas de la rue du Faubourg Saint-Martin.

Mme CORDEBARD fera avec M. SIMONDON le travail nécessaire auprès des services pour que ce projet dans le bas de cette rue soit réalisé et intègre un maximum de nouvelles idées apportées par l'ensemble de la concertation.

Cette partie du Faubourg est très insatisfaisante dans son cadre actuel. Mme CORDEBARD voudrait le voir évoluer rapidement en faisant un projet moins ambitieux, et annonce que la majorité votera contre ce vœu.

Le vœu est rejeté.

Vœu relatif à la promesse non tenue du Gouvernement qu'il n'y ait plus de personnes à la rue fin 2017

Présenté par les élu-e-s communistes - Front de Gauche, Didier LE RESTE, Dominique TOURTE et Dante BASSINO

« Considérant que le Président de la République avait déclaré en juillet 2017 lors d'un déplacement à Orléans : « D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois », « la première bataille : loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence. Je ne veux plus de femmes et d'hommes dans la rue. »

Considérant que la Samu social de Paris est toujours saturé et que seulement 30 % des appels au 115 peuvent aboutir à une mise à l'abri ;

Considérant donc que cet objectif est loin d'avoir été atteint ;

Considérant que cette situation est demeurée inchangée, en toute logique, car aucune action à la mesure du défi n'a été prise par l'État depuis l'été ;

Considérant de surcroît les propos indignes tenus le 29 décembre par le secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement qui soutenait que les capacités d'accueil étaient globalement satisfaisantes en fin d'année mais que le Gouvernement ne pouvait être blâmé pour les situations de celles et ceux qui sont à la rue car ils veulent y rester ;

Considérant que, pour sa part, la Ville de Paris ne relâche pas ses efforts pour la mobilisation de tout son patrimoine intercalaire pour y faire de l'hébergement d'urgence ;

Considérant que la Ville a proposé à l'État des sites mobilisables qu'il n'a pas souhaité ouvrir en centre d'hébergement ;

Considérant que l'État n'a toujours pas donné d'explication, par exemple, quant à l'impossibilité évoquée d'utiliser les lits vides du Val de Grace pour y accueillir des personnes sans abri ;

Considérant que l'État ne fournit pas les efforts nécessaires pour ouvrir des places dans les départements franciliens carencés ;

Sur proposition de Dante BASSINO, Didier LE RESTE, et Dominique TOURTE, élu-e-s Communistes – Front de Gauche, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu :

- *Que la Ville maintienne son attitude constructive vis-à-vis de l'État mais poursuive parallèlement son combat des ouvertures de centres plus nombreuses, en particulier dans l'ouest parisien et dans les départements limitrophes sous dotés tels que les Hauts de Seine ;*
- *Que l'État se donne ainsi les moyens de ne plus laisser des personnes dormir dehors faute de places disponibles en centres.*

M. BASSINO présente le vœu.

M. BEAUSILLON partage tous les éléments présentés dans le vœu, et plus particulièrement ceux concernant la Ville de Paris. Depuis le début de la présente mandature, deux mille places supplémentaires d'hébergement d'urgence ont été créées, portant le nombre à dix mille places. La Ville participe à cet effort, même si ce n'est pas sa prérogative principale, elle vient en soutien de l'État de façon assez forte, mais sans mobiliser son immobilier intercalaire ou plus ponctuellement des gymnases, comme vu récemment dans le 10^e arrondissement.

L'intercalaire a déjà été évoqué avec le Centre Léon Jouhaux, les gymnases Château-Landon et Marie Paradis ainsi que d'autres centres qui s'ouvrent régulièrement sur tout le territoire parisien, dont le 12^e arrondissement et récemment le 16^e, prouvant que l'Ouest parisien participe plus fortement à cet effort et fait preuve de moins de blocages dans l'accueil des personnes nécessiteuses.

Cet effort n'est pas uniquement soutenu par la seule Ville de Paris. L'APHP a également participé dans le 10^e arrondissement, en mettant à disposition l'hôpital Fernand Widal qui a déjà ouvert un certain nombre de places d'hébergement.

Évidemment, tout cela ne suffit pas, et il faut redoubler d'efforts, que des moyens supplémentaires soient alloués notamment en mobilisant le foncier de l'État, un exemple important dans le vœu, et continuer à travailler avec humilité, sans polémique ou sans tenir de propos choquants contraires à la réalité des faits et relevant de l'autosatisfaction. Il est vrai que certains sans-abris ne souhaitent pas être hébergés, mais ils correspondent à des situations très marginales qui ne doivent pas nous faire oublier la réalité.

Toutes ces politiques publiques reposent pour beaucoup sur des associations, sur des bénévoles ainsi que des bonnes volontés qui le font sans aucune rétribution, et il faut suivre cet exemple sans faire de polémique inutile ou politicienne comme cela a déjà été vu.

M. BEAUSILLON attire l'attention du Conseil sur une nouvelle initiative annoncée par Madame Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris, intitulée « la Nuit de la Solidarité », qui aura lieu du 15 au 16 février. Cette initiative importante vise à dénombrer en temps réel, au cours d'une nuit, les besoins en termes d'hébergement, les personnes qui n'ont pu y avoir accès, et essayer d'identifier les raisons pour lesquelles cette situation existe, même si celles-ci sont déjà connues par les associations. Il s'agit d'aller plus loin dans les diagnostics, et cette démarche a été saluée par la Fondation Abbé Pierre et le 10^e arrondissement s'y associera. Cette Nuit sera encadrée par les professionnels du secteur social et, via un site internet, par un certain nombre de bénévoles sensibles à cette cause, offrant une force vive supplémentaire. Une communication très précise sera faite par la Ville de Paris dans les prochains jours.

M. BEAUSILLON annonce que la majorité votera pour ce vœu.

L'argumentaire lui semblant en grande partie faux, **Mme FAJGELES** présente quelques chiffres relatifs au financement de l'État sur l'hébergement d'urgence qui montrent une importante mobilisation pour venir en aide aux personnes les plus démunies se retrouvant à vivre dans des situations de très grande précarité.

En Ile-de-France, pour le financement de l'État, les quatre mille six cents places de renfort hivernal prévues en 2018, contre trois mille huit cents en 2017, représentent une augmentation de 20 %. Actuellement, cent mille personnes sont prises en charge chaque nuit dans la région par la Préfecture, et le budget s'élève à 900 millions d'euros par an pour toute la France.

La Préfecture de région a mis en place un renforcement des maraudes depuis le début du mois de janvier face à l'urgence, notamment auprès des familles sans abri et, avec le Samu social, un dispositif de classification immédiat des personnes pour permettre aux maraudes de se rendre à l'endroit d'où elles appellent pour leur proposer des solutions plus efficaces et mieux orientées de mise à l'abri là où les places supplémentaires ont été ouvertes, comme récemment à l'Hôtel Dieu ou au Centre Monceau. Cependant, sur le Val de Grace évoqué dans le vœu, des questions de sécurité, liées à l'occupation militaire pour l'opération Sentinelle, ne permettent pas d'ouvrir des places d'hébergement d'urgence.

Des avancées ont été saluées de manière non polémique par la Directrice territoriale de la Croix Rouge pour la région Ile-de-France et par le Directeur du Samu social qui encourage à continuer cet effort réel de l'État.

Au-delà de l'urgence, le Plan logement prochainement mis en place par MM. Jacques MÉZARD et Julien de NORMANDIE vise à sortir les gens de l'hébergement d'urgence pour leur donner des logements pérennes. Il prévoit, d'ici 2022, l'ouverture de quarante mille places en intermédiation locative, dix mille autres en pension de famille et un objectif de production de quarante mille logements très sociaux par an dès 2018.

Pour les demandeurs d'asile qui se retrouvent dans des Centres d'hébergement d'urgence et à la rue, des Centres d'Accueil et d'Examen des Situations Administratives (CAES) sont ouverts pour les héberger dès l'accueil et le dépôt de la demande d'asile. Un Centre a récemment ouvert à Cergy-Pontoise, et trois autres sont en projets à Nanterre, à Créteil et en Seine-et-Marne pour permettre une meilleure orientation, sortir de l'hébergement d'urgence et offrir un suivi. L'État, les associations et les collectivités doivent continuer à travailler ensemble dans ce même objectif.

M. SCHOUTETEN dit prendre connaissance de certaines mesures évoquées par Mme FAJGELES.

Il estime illusoire de demander qu'une quelconque institution, même la plus souple, soit en capacité de révolutionner une politique en cinq mois et ajoute qu'en cinq ans, la Gauche au pouvoir n'a pas permis d'inverser la courbe du nombre de personnes à la rue. Par conséquent, le groupe les Républicains votera contre ce vœu.

Mme CORDEBARD explique qu'aucun membre de la majorité ne se serait risqué à déclarer qu'au 31 décembre 2017, plus personne ne serait à la rue. Bien au contraire, tous travaillent aux côtés des services de l'État pour faire en sorte que l'hébergement d'urgence et la mise à l'abri puissent être possibles face à un flux toujours plus important de personnes – notamment les migrants.

Ces flux, appelés choc migratoire ou crise migratoire, sont depuis quelque temps très considérables et, selon Monsieur Éric PLIEZ lui-même, le Samu social ne couvre plus aujourd'hui que 30 % des appels avec une réponse positive.

Le 10^e arrondissement n'a jamais eu autant de tentes, de campements de personnes à la rue. Cela n'est pas tolérable. Une mobilisation plus exceptionnelle que celle proposée aujourd'hui par le Gouvernement doit avoir lieu.

Dans l'expression notamment de constats un peu faux, il faut, grâce au dénombrement prévu au mois de février, rétablir une forme de vérité et objectiver la situation des rues de Paris qui n'est pas celle des rues de banlieues ou d'autres villes de France qui connaissent également des difficultés. Les réponses positives doivent augmenter et prendre en compte ces situations exceptionnelles d'arrivées de flux allant de soixante à cent personnes à Paris chaque jour.

Mme CORDEBARD compte sur cette grande opération de dénombrement qui permettra ensuite de mettre des solutions appropriées en face de la situation sans précédent que chacun peut observer aujourd'hui dans l'arrondissement.

Mme FAJGELES précise qu'il s'agit d'objectiver et regarder les choses dans leur vérité. Il n'y avait jamais eu autant de personnes à la rue, et particulièrement de migrants. Elle rappelle l'évacuation et la mise à l'abri de plus de deux mille personnes aux abords de la PADA du 127 boulevard de la Villette à l'été 2016, et les campements de plusieurs centaines de personnes sous le métro aérien de la Chapelle. Cela fait de nombreuses années qu'un nombre trop important de personnes est à la rue dans le 10^e arrondissement.

Mme PAWLIK constate qu'au sein de ce Conseil, dès que des précisions sont demandées par M. SCHOUTETEN ou elle-même, les réponses peinent à venir.

Il est indiqué qu'il n'y a jamais eu autant de personnes à la rue qu'aujourd'hui, mais sur quoi ce constat est-il basé ? Il faut prendre ces sujets importants avec beaucoup plus de sérieux. Les conséquences de la gestion socialiste de la part du Gouvernement HOLLANDE se font ressentir aujourd'hui, et ce n'est pas parce que la Gauche n'est plus dans la majorité gouvernementale qu'elle peut considérer et balayer d'un revers de la main cette absence totale de politique des cinq dernières années.

Mme CORDEBARD pense que les déclarations de Mme PAWLIK et de Mme FAJGELES sont loin de la réalité et qu'il ne faut pas oublier l'effort fait sous le Gouvernement précédent en termes d'ouvertures de places d'hébergement d'urgence.

Il faut objectiver ces chiffres qui seront partagés car l'État participe à ce dénombrement. D'ici quelques mois voire quelques semaines, ce débat sera de nouveau ouvert.

Au bord du canal Saint-Martin, plusieurs centaines de personnes sont mises à l'abri par les services de l'État conjointement avec les services de la Ville chaque semaine, mais ils ne parviennent pourtant pas à démanteler des campements qui grossissent sans cesse.

Mme CORDEBARD précise n'avoir jamais vu depuis longtemps, pour être attentive à ces questions dans le 10^e arrondissement et ailleurs, autant de mises à l'abri et d'ouvertures de places occupées immédiatement. Et pourtant, il manque des places d'hébergement dans des proportions encore très importantes.

Elle comprend le positionnement de chacun dans ce débat. C'est un sujet sérieux, important et grave qui a trait à la condition d'êtres humains vivant aujourd'hui à la rue.

Le vœu est adopté.

La séance est levée à 21h35.